



Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

Le Conseil communal convoque les citoyennes et citoyens de la Commune de Treyvaux en assemblée communale ordinaire le

JEUDI 22 AVRIL 2021 A 20.00 HEURES A LA HALLE DE GYMNASTIQUE

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2020.
Le procès-verbal ne sera pas lu ; il peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture (art. 13 RELCo) ainsi que sur le site internet de la commune (www.treyvaux.ch).
2. Règlement des finances – approbation *
3. Comptes 2020
 - 3.1. Comptes de fonctionnement *
 - 3.2. Comptes des investissements *
 - 3.3. Rapport de la Commission financière
4. Présentation de la planification financière 2021 – 2025 *
5. Reprise de la route de quartier « En Beauregard » *
6. Divers

L'assemblée communale se déroulera dans le respect des règles d'hygiènes préconisées par l'OFSP ainsi que selon le plan de protection.

Nous invitons les citoyennes et citoyens à se présenter dans le hall d'entrée de la halle de gymnastique dès 19h30.

** Les documents sont consultables au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune (www.treyvaux.ch)*

LE CONSEIL COMMUNAL

Treyvaux, le 9 avril 2021